



L'ENTREPRISE

Depuis 3 ans, le Service Ambulant Vélo est reconnu pour son concept dédié aux particuliers : la réparation de vélo à domicile. Aujourd'hui, le SAV s'adresse aux entreprises pour proposer ses services aux collaborateurs directement sur leur lieu de travail.

LE CONCEPT

Le Service Ambulant Vélo installe son atelier ambulant le temps d'une demi-journée ou d'une journée pour réparer les vélos des salariés. Ce service simple et efficace est un réel gain de temps pour les collaborateurs et améliore considérablement la marque employeur.

**Marque
Employeur**

**Mobilité
douce**

**Bien-être
des salariés**

Ces entreprises nous font confiance



Nous sommes référencés par



LES VALEURS

Service

Entreprise de service, elle s'attelle à entretenir et réparer les vélos. La valeur réside dans la qualité de ses prestations pour prolonger la durée de vie des vélos.

Ambulant

En plus de la prestation technique, le SAV met tout en œuvre pour proposer un service de proximité en se déplaçant sur site, au plus proche des collaborateurs.

Vélo

Du plus ancien au plus récent en passant par le vélo électrique ou le cargo, l'expérience des techniciens permet de traiter une grande diversité de vélo.

N'oubliez pas !

- Vous avez mis en place un **forfait mobilité durable** ? Proposer un service de réparation sur site permet aux salariés d'en faire bon usage !
- Un accident survenant sur le **trajet domicile-travail** est considéré comme un **accident du travail**. Vulnérables sur les routes, **prenez soin de vos salariés-cyclistes**.
- **Promouvoir le vélo** sur le lieu de travail permet à l'employeur de **bénéficier de prime** ([programme OEPV](#))

OFFRE ENTREPRISE

Une collaboration simple et lisible pour vous et vos collaborateurs :
Une intervention sur site pour un minimum de 5 vélos et un maximum de 20
Pièces détachées fournies par le SAV

Le prix des prestations

(hors dispositif OEPV, [plus d'informations sur les primes](#))

- Un forfait déplacement sur site à 35€HT (Nantes métropole)
- Une révision complète à 30€HT/vélo
- Les pièces détachées à la charge du particulier

BONUS : en dehors des interventions sur site, les salariés bénéficient d'une réduction de 10%

Qui paye les prestations ?

Format	Convention	Partenariat	Employeur Pro Vélo
Détails	1 révision par salarié par an	Format réservé aux entreprises ayant mis en place les IKV* ou un FMD**	Format réservé au entreprise faisant partie du programme OEPV
Main d'oeuvre	L'entreprise paye 30€ HT par salarié une fois par an	30€ HT à la charge du particulier	L'entreprise paye 50€ HT par vélo puis bénéficie de 40% de prime.
Pièces détachées	A la charge du particulier	A charge du particulier	A charge du particulier
Frais de déplacement	L'entreprise paye 35€ HT par intervention	L'entreprise paye 35€ HT par intervention	Aucun frais de déplacement

*Indemnités kilométriques vélo

**Forfait mobilité durable

L'équipe du SAVélo



Guirec
Technicien cycle
Gérant



Edouard
Technicien cycle
Gérant